

La crainte et l'espoir

Texte issu du livre « Informations importantes sur la religion que beaucoup de musulmans ne connaissent pas » du Shaykh Mouhammed ben Jamîl Zînou.

Traduit par Abou-abdillah El-Wahrâni (✉ : miloud@dr.com)

Fait à Montréal le 11 Joumadha Al-Akhir 1423 = 20/08/2002.

Allah exalté a dit : « Et invoquez- Le avec crainte et espoir » (sourate Al-A'râf[7], v56).

Allah exalté ordonne à Ses serviteurs qu'ils invoquent leur Créateur et Adoré par crainte de Son Feu et châtement, et en espérant Son Paradis et Ses donations, comme Il a dit dans sourate Al-Hijr : « Informe Mes serviteurs que c' est Moi le Pardonneur, le Très Miséricordieux. et que Mon châtement est certes le châtement douloureux. » (sourate Al-Hijr[15], v49-50).

Car la peur d'Allah pousse le serviteur à s'éloigner des péchés et des interdictions, et le fait d'espérer Son Paradis et Sa Clémence le pousse vers la bonne action et tout ce qui plait à Allah.

Ce que démontre ce verset :

- 1- que le serviteur invoque Son Seigneur qui l'a créé et qui entend son appel et y répond.
- 2- Ne pas invoquer autre qu'Allah, même s'il s'agit d'un prophète ou d'un saint, ou un ange. Car l'invocation est une adoration comme la « salâ » (prière) qui ne doit se faire que pour Allah.
- 3- Que le serviteur prie son Seigneur en craignant Son Feu, et en espérant Son Paradis.
- 4- Dans le verset il y a un rejet de la parole des soufis qui disent : qu'ils n'adorent pas Allah en le craignant, ou en espérant ce qu'Il donne. La crainte et l'espoir est un des genres d'adoration, et Allah a fait l'éloge des prophètes qui sont les meilleures des créatures en disant : « Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par espoir et par crainte. Et ils étaient humbles devant Nous. » (sourate Al-Anbiyâ'[21], v90).
- 5- Dans ce verset il y a une réponse au livre « les quarante nawawiens » lorsque l'imâm Nawawi a expliqué le hadith « les actes ne valent que par leurs intentions », et a dit : lorsque se réalise l'action accompagnée de l'intention, elle se classe dans l'un des trois états :

Le premier : qu'il fasse cela par crainte d'Allah exalté soit-Il, et cela est l'adoration des esclaves.

Le deuxième : qu'il fasse cela en espérant le Paradis et la récompense, et cela est l'adoration des commerçants.

Le troisième : qu'il fasse cela par pudeur et accomplissement du droit d'Allah à être adoré et remercié... et cela est l'adoration des libres.

Le Shaykh Mouhammed Rachid Réda a commenté cette parole dans « majmou'ate el-hadith el-najdiyya » et a dit :

Cette classification ressemble plus à la parole des soufis qu'à celle des savants du hadith, et la parole vraie est de rassembler entre la crainte qu'il a nommé l'adoration des esclaves, alors que nous sommes tous les esclaves d'Allah, et l'espoir dans la récompense d'Allah et Sa bonté, qu'il a nommé l'adoration des commerçants.

Je dis : le Shaykh Mitwalli El-Cha'râoui adhère à ce dogme comme l'atteste ses livres, mais il est allé plus loin dans sa déviance en expliquant à la télévision la parole d'Allah : «et qu' il n' associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur.» , il a dit : et le Paradis est un autre (il veut dire qu'adorer Allah pour le Paradis est une association (à Allah)).